

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 5 avril 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 31 mars 2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BONNAFOUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 13

- **Présents** : 7 Gérard BONNAFOUX, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH, Olivier FOURNIER, Michaël LAURENT, Gilles MOUNDY, Michel PUECH formant la majorité des membres en exercice.

- **Absent** : 2 Fabien DALL'OCCHIO, Céline MOUNDY.

- **Procuration** : 4 Elisabeth BRENAC à Patrick FOLCH, Robert CHABAUD à Chantal CONSTANSA, Elisabeth MAHOUX à Michaël LAURENT, André MOUTOU à Gérard BONNAFOUX.

- **Secrétaire de séance** : Chantal CONSTANSA.

Objet : Vote des taux des quatre Taxes Directes Locales

	Taux 2016	Taux 2017	Produit
Taxe d'habitation	22.08	22.08	143 454 €
Taxe foncière (bâti)	19.15	19.15	77 519 €
Taxe foncière (non bâti)	98.66	98.66	12 135 €
CFE	26.01	26.01	4 760 €
Total			237 868 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les taux des 4 taxes directs locales ci-dessus présentés
DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'état n° 1259 COM.

Objet : Subventions aux Associations - Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions aux Associations de la façon suivante :

Associations	Subventions
LE POULIT SAN DANIS	1 000 €
LES AINES DE LA MONTAGNE NOIRE	500 €
LE COMITE DES FETES	4 000 €
L'US MONTAGNE NOIRE	1 350 €
LA SOCIETE DE PECHE	100 €
LES PECHEURS DU LAC DE BES	200 €
LE TRIAL CLUB MONTAGNE NOIRE	1 400 €
L'ACCA	800 €
TOTAL	9 450 €

PRECISE que ces subventions seront mandatées à l'article 6574 du budget primitif 2017.

Objet : Budget Primitif 2017 M14

Le Budget Primitif 2017 qui est soumis à votre approbation s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 544 571.18 € et se décompose de la manière suivante :

- Section d'investissement pour un montant de **987 843.18 €**
- Section de fonctionnement pour un montant de **556 728.00 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le Budget Primitif 2017 tel qu'il vient d'être présenté.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y relatif.

Objet : Budget 2017 M49 – Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose :

Le Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2017 qui est soumis à votre approbation s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **385 574.71 €** et se décompose de la manière suivante :

- Section de fonctionnement pour un montant de **273 873.79 €**
- Section d'investissement pour un montant de **111 700.92 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité des présents et représentés le Budget Primitif 2017 tel qu'il vient d'être présenté.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y relatif.

A Sant Denis, le 7 avril 2017

